



## Politique de réservation - camping

1. Avant de procéder à votre réservation, on vous recommande fortement d'**avoir vérifié la disponibilité de votre moyen de transport** (traversier, autobus ou avion).
2. Pour être valide **votre réservation doit être effectuée soit en ligne, par courriel ou par téléphone directement avec les employés du Parc de Gros-Cap** aux coordonnées suivantes : <http://www.parcdegroscap.ca/fr/reservation.php>, [info@parcdegroscap.ca](mailto:info@parcdegroscap.ca) ou 1-800-986-4505. De plus, vous devez obtenir une confirmation écrite de cette réservation par e-mail.
3. La réservation doit être faite **pour l'ensemble de votre séjour** (date d'arrivée et date du départ) sans quoi votre site ne pourra être garanti pour les journées subséquentes.
4. Pour garantir votre réservation, on vous demande de fournir vos coordonnées, le nombre de personnes, les dimensions exactes de votre VR et **un dépôt par carte de crédit équivalent à 30% de la valeur totale** du séjour.
5. Les séjours d'une (1) ou deux (2) nuits **doivent être payés en totalité** et sont **non-remboursables**.
6. **En cas de modification de votre séjour :**
  - Si vous souhaitez réduire votre séjour, des frais de **15\$ par nuit retranchée** seront facturés.
  - Si vous souhaitez prolonger votre séjour, aucun frais ne s'applique.
7. Le solde de votre séjour devra être payé le jour de l'arrivée.
8. **En cas d'annulation, à plus de 60 jours** de votre arrivée nous conserverons **40 \$ de frais d'administration** et la balance du dépôt sera remboursée.
9. À moins de 60 jours de votre arrivée prévue, il n'y a aucun remboursement du dépôt
10. Il n'y a aucun remboursement possible suite au paiement complet du séjour (sauf pour cause de maladie grave ou d'accident).
11. Pour les réservations de groupe, le dépôt est fixé à 50%. Ce montant est en tout temps non-remboursable. Et le paiement final du groupe devra être fait 30 jours avant l'arrivée.
12. Les réservations peuvent être prises au maximum **deux (2) ans** avant la date du séjour prévu.
13. Les réservations sont attribuées au premier à en faire la demande **et** sont conditionnelles à la réception du dépôt exigé.